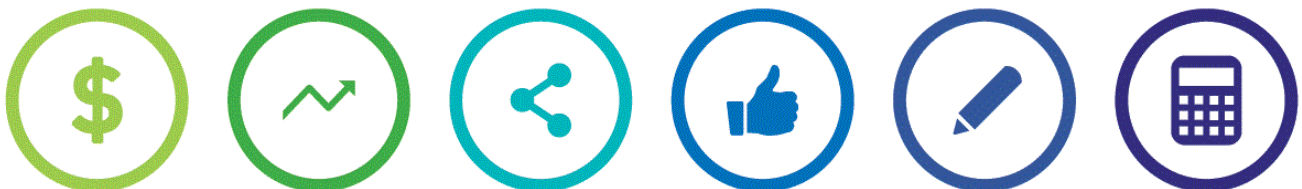




Plan d'électrification et de changements climatiques

Mémoire d'Écotech Québec
la grappe des technologies propres

Le 15 octobre 2019



Écotech Québec en bref

Première organisation du genre au Canada, Écotech Québec représente depuis 2009 la grappe des technologies propres. Elle soutient les acteurs d'ici - entreprises, chercheurs, investisseurs et regroupements - afin d'accélérer le développement, le financement et la commercialisation des technologies propres.

Écotech Québec poursuit un double mandat :

- Influencer les décideurs publics et privés pour que les conditions soient les plus propices au Québec pour le développement technologique, le financement des projets et des entreprises en technologies propres ainsi que la commercialisation des innovations, ici et à l'international;
- Propulser les entreprises technologiques pour qu'elles atteignent leur plein potentiel en les appuyant dans le développement de partenariats technologiques, commerciaux et financiers.

En tant qu'organisme à but non lucratif, Écotech Québec compte sur le soutien financier de plusieurs acteurs du secteur privé ainsi que de la Communauté métropolitaine de Montréal et des gouvernements du Québec et du Canada.

Écotech Québec est partenaire fondateur de l'Alliance CanadaCleantech, membre de l'International Cleantech Network et membre fondateur de l'Alliance mondiale pour les solutions efficaces de la Fondation Solar Impulse.

Les technologies propres au Québec

Les technologies propres – également appelées éco-activités, éco-innovations, éco-technologies ou écotechs – englobent les produits, services, procédés et systèmes qui permettent à son utilisateur d’améliorer sa compétitivité et, en même temps, son bilan environnemental. C’est l’exemple le plus probant de la conjugaison de l’économie et de l’environnement.

Elles représentent une grande diversité de sous-secteurs dont l’importance est maintenant largement reconnue. Les entreprises qui composent ce secteur sont au cœur de la transition vers une économie verte.

Qu’il s’agisse d’innovations de procédés pour la production alimentaire, de gestion durable des ressources naturelles, de développement de l’efficacité énergétique dans les secteurs manufacturier, de la gestion des eaux usées dans l’immobilier et de la réduction des GES dans le transport, tous les secteurs d’activité au Québec bénéficient des avantages que leur procurent les technologies propres.



En somme, les technologies propres représentent le catalyseur de l’économie circulaire, la mobilité durable, la transition énergétique, les villes intelligentes, l’agriculture responsable, les bâtiments durables et les manufacturiers innovants

Cohérence des actions du gouvernement

1. Un Secrétariat relevant directement du ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec devrait être créé afin de coordonner et d'accélérer l'effort national que doivent apporter les différents ministères et organismes en matière d'économie verte.

- ▶ En vue d'assurer une meilleure cohérence entre les actions de tous ces acteurs gouvernementaux et de mettre pleinement à profit chacune de leurs contributions, une coordination de haut niveau est indispensable. Bien que des efforts notables aient été réalisés pour répondre à certains enjeux, plusieurs barrières se dressent toujours devant les entreprises d'ici qui souhaitent innover et contribuer à l'avènement d'une économie plus propre. Ainsi, un secrétariat émanant directement du ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec devrait être créé pour assurer une meilleure coordination entre les différents ministères et organismes responsables, particulièrement dans la mise en œuvre du Plan d'électrification et des changements climatiques. Hautement stratégique, le secrétariat serait aussi responsable de s'assurer de l'exemplarité de l'État dans l'ensemble de ses programmes et ce en lien avec le *Green Budgeting*¹, initiative de l'OCDE dans le cadre de l'Accord de Paris.

Cadre financier et fiscal

2. Le gouvernement du Québec devrait contribuer à la création de fonds mixtes dédiés au financement de projets adoptant des technologies propres afin de favoriser la mobilisation du capital privé dans l'atteinte des objectifs environnementaux gouvernementaux.

- ▶ Le développement du secteur des technologies propres ne peut dépendre uniquement de l'appui gouvernemental. Le secteur privé est aussi appelé à jouer un rôle important dans le financement des projets faisant appel aux technologies propres. La nouveauté du secteur fait néanmoins en sorte que les investisseurs privés ne possèdent pas toujours la perception de risque adéquate leur permettant d'y engager des sommes importantes en toute confiance. Pour pallier cette situation, certains états, dans leur volonté d'atteindre leurs objectifs environnementaux, ont mis en place des mécanismes de financement mixte. Ainsi, le capital gouvernemental est utilisé comme catalyseur pour la mobilisation du capital de commanditaires privés dans des structures de fonds dédiés, tel qu'un fonds dédié à l'efficacité énergétique des bâtiments commerciaux, en réduisant le risque ou en augmentant les perspectives de rendements offerts aux investisseurs privés. Par exemple, le capital gouvernemental pourrait supporter les premières pertes du fonds afin de mitiger le risque ou abaisser le rendement de son propre capital pour favoriser celui des commanditaires privés. C'est ce qu'ont réalisé des initiatives de financement novatrices dans plusieurs états, tel que la NY Green Bank², la Clean Energy Finance Corporation³ en Australie, la Connecticut Green Bank⁴ et la California Infrastructure and Economic Development Bank⁵ et le Fonds Vert Japonais⁶. Ainsi, le gouvernement du Québec devrait s'inspirer de ces initiatives et ainsi contribuer à augmenter la participation du capital privé dans les projets en technologies propres.

3. Le gouvernement du Québec devrait développer un processus d'appariement du capital investi par le Fonds Vert au capital investi par des investisseurs privés afin de créer un effet de levier.

- ▶ Afin de soutenir le déploiement des technologies propres, nous proposons de développer un processus d'appariement du capital provenant du Fonds Vert au capital investi par des investisseurs privés non gouvernementaux. Le Fonds Vert acceptera ou non le projet d'investissement sur la base d'une analyse

¹ <http://www.oecd.org/fr/environnement/green-budgeting/>

² <https://greenbank.ny.gov/>

³ <https://www.cefc.com.au/>

⁴ <https://ctgreenbank.com/>

⁵ <http://www.ibank.ca.gov/>

⁶ <http://greenfinance.jp/>

des réductions prospectives ou réelles de GES engendrées dans le cadre du projet. Deux types d'interventions sont à privilégier :

- Investissement en équité dans des entreprises innovantes de technologies propres détenant de la propriété intellectuelle. Ce véhicule viendrait compléter des rondes de financement d'entreprises québécoises en technologies propres dont les investisseurs privés impliqués auront été préalablement accrédités par le gouvernement du Québec, par exemple Fondation, Fonds de solidarité FTQ, Desjardins Capital, Cycle Capital, Ecofuel, C3E. L'investisseur accrédité jouant le rôle de *lead* dans la transaction présente un projet de financement dont la contribution du Fonds Vert pourrait atteindre jusqu'à 25% du capital investi dans le cadre de la ronde. Si le projet est retenu, l'investissement du Fonds Vert se traduira ainsi : 50% en subvention et 50% prendra la même forme que l'outil financier utilisé par le *lead* (équité ou quasi-équité). Le Fonds Vert financera ainsi *pari passu* et aux mêmes termes et conditions que le *lead*. Ce processus permettrait ainsi au capital public de créer un effet de levier en attirant des capitaux privés, de mettre à profit les ressources et forces mobilisatrices des investisseurs privés, tout en s'engageant aux conditions commandées par le marché.
- Investissements dans les projets d'immobilisations. Ce véhicule viendrait compléter les montages financiers de promoteurs préalablement accrédités par le gouvernement du Québec, par exemple papetières, municipalités, alumineries, etc. Le promoteur accrédité présente un projet d'investissement dont la contribution du Fonds Vert pourrait atteindre jusqu'à 20% du capital investi dans le cadre de la ronde. Si le projet est retenu, l'investissement du Fonds Vert se traduira ainsi : 50% en subvention et 50% prendra la même forme que l'outil financier utilisé par le promoteur (dette, équité, économies en coûts d'énergie - ESCO). Le Fonds Vert financera ainsi *pari passu* et aux mêmes termes et conditions que le promoteur le projet.

4. Les organismes publics devraient être soutenus financièrement afin qu'ils servent de bancs d'essai et de vitrines technologiques pour les innovations vertes du Québec.

- ▶ Les technologies propres peuvent changer considérablement la donne en termes d'utilisation des ressources et de réduction des coûts. Mais l'accès aux marchés pour plusieurs d'entre elles est souvent ardu, notamment lorsque leurs technologies ou leurs procédés n'ont pas encore été testés dans des conditions réelles d'utilisation. Les marchés publics québécois, qui détiennent un pouvoir d'achat annuel de plusieurs dizaines de milliards de dollars en biens et services, pourraient ainsi contribuer à soutenir les entreprises québécoises du secteur en leur offrant des occasions de démontrer les bénéfices de leurs innovations. Ainsi, l'utilisation des marchés publics comme lieux de démonstration, en plus de démontrer l'exemplarité de l'État, permettrait l'atteinte de deux objectifs : l'essor du secteur québécois des technologies propres et l'amélioration du bilan environnemental des administrations publiques.

5. Afin d'accroître l'investissement dans le secteur des technologies propres, le gouvernement devrait permettre la passation en charges immédiate du coût total du matériel désigné de technologies propres.

- ▶ Les déductions fiscales pour amortissement accéléré devraient être disponibles pour les entreprises utilisatrices afin de favoriser leurs investissements dans toutes dimensions des technologies propres, non seulement celles pour la production d'énergie propre. Cette augmentation à 100 % du taux d'amortissement, comme c'est déjà le cas pour le matériel informatique et du matériel de fabrication et de transformation, permettrait aux entreprises qui font l'acquisition de technologies propres de déprécier leurs investissements complètement, leur fournissant ainsi un meilleur rendement sur l'investissement.

6. Le crédit d'impôt à la recherche et au développement pour les petites et moyennes entreprises en technologies propres devrait être prolongé pour y inclure certaines dépenses relatives à la commercialisation.

- ▶ Les phases de la démonstration de la valeur commerciale des technologies et de la commercialisation elle-même demeurent beaucoup plus onéreuses que celles de la recherche et du développement. Par

conséquent, le manque de ressources financières des PME constitue bien souvent l'un des principaux freins à la croissance de ces dernières. Le programme des crédits d'impôt à la recherche et au développement devrait être tout simplement prolongé pour rendre admissibles certaines dépenses en commercialisation spécifiquement pour les PME, et ce dans plusieurs marchés à la fois. Ceci contribuerait à procurer aux entreprises innovantes les moyens de déployer leurs technologies à plus grande échelle et ainsi entraîner une création d'emplois, une hausse des exportations québécoises et le rayonnement de l'expertise tant au Québec, au Canada qu'à l'international.

7. Afin de favoriser l'innovation, il importe de mettre sur pied un programme destiné aux PME afin de les soutenir dans leurs investissements en recherche et développement de moins de 50 000 \$.

- ▶ Les crédits d'impôt à la recherche et développement (R&D) ont été réduits de manière significative par les gouvernements du Canada et du Québec depuis 2014 à un moment où les gouvernements insistent pourtant sur l'importance de l'innovation pour créer l'économie du futur. Par exemple, le Québec ne reconnaît plus comme éligible au crédit d'impôt la première tranche de 50 000 \$ de dépenses admissibles de R&D. Les resserrements effectués par le gouvernement à ce crédit d'impôt, soit l'imposition d'un seuil de dépenses minimales de 50 000 \$ pour les sociétés dont l'actif est inférieur ou égal à 50 millions de dollars, ont significativement réduit l'avantage accordé aux PME par rapport aux grandes entreprises. Consciente de la lourdeur administrative nécessaire pour obtenir un crédit d'impôt sur cette première tranche de dépenses en recherche et développement, Écotech Québec considère que le gouvernement du Québec devrait mettre sur pied un programme destiné aux PME pour compenser cette situation pour que les PME poursuivent leurs travaux de R&D.

Exemplarité de l'État

8. Une cellule d'intervention, composée d'équipes interministérielles incluant des scientifiques, devrait être créée afin de trouver des solutions rapides aux enjeux d'interprétation des règlements et de compréhension technologique, technique ou scientifique.

- ▶ Plusieurs entreprises de technologies propres se heurtent à un cadre réglementaire qui freine leur déploiement en raison des définitions qui ne prennent pas en compte les avancées technologiques et qui visent la réglementation des procédés plutôt que les émissions qui en résultent ou leur finalité. Par conséquent, des technologies font face à des contraintes indues au niveau du processus d'autorisation malgré la modernisation prévue des processus à cet égard. Des équipes d'intervention formées de scientifiques et de représentants des ministères concernés devraient être créées pour trouver des solutions rapides aux enjeux d'interprétation des règlements et de compréhension technologique, technique ou scientifique. Ces équipes contribueraient ainsi à stimuler l'innovation au Québec en aidant les entreprises de technologies propres à surmonter les obstacles réglementaires et à accélérer l'évaluation de leur dossier auprès de certains ministères. De plus, la mise en place au Québec d'organismes de certification ou d'homologation dans certains domaines permettraient de réduire temps et argent pour les entrepreneurs qui veulent exporter leurs technologies propres.

9. Un processus s'inspirant du programme NEXUS devrait être mis en place et être attribué aux entreprises modèles qui ont un dossier d'affaires éprouvé, leur permettant notamment d'obtenir plus rapidement certaines autorisations ou programmes gouvernementaux.

- ▶ Avec raison, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) exige que chaque projet industriel ou nouvelle technologie démontre que sa mise en œuvre respectera la réglementation en vigueur afin d'obtenir un certificat d'autorisation. Tout en continuant d'appuyer cette prudente gestion, certaines entreprises qui ont démontré à maintes reprises que leurs technologies respectent les critères établis pourraient bénéficier d'un traitement accéléré au lieu d'être sans cesse soumises à ce processus lent et très coûteux. Il en va de même pour l'admissibilité à certains programmes

gouvernementaux. Un programme « NEXUS », géré par l'Agence des services frontaliers du Canada⁷, a été conçu pour accélérer le passage à la frontière canadienne ou américaine des voyageurs préautorisés à faible risque, leur offrant un corridor réservé afin d'éviter les longues files d'attente. À l'image de ce programme, un « NEXUS vert » pourrait être créé pour accélérer et simplifier l'obtention d'autorisations gouvernementales ou l'admissibilité à des programmes d'aide, pour les projets qui s'inscrivent dans les priorités gouvernementales en matière d'économie verte et de transition climatique, et qui sont portés par des entreprises qui ont démontré leur exemplarité. Pour se faire évaluer, l'entreprise pourrait présenter des résultats concrets dans la foulée de son développement technologique qui viendraient s'ajouter aux projets pilotes qu'elle aurait déjà réalisés.

10. Instaurer un « ticket vert accélérateur » pour l'octroi des aides financières provenant des programmes gouvernementaux

- ▶ Comme l'objectif est de développer un Québec plus compétitif et plus vert, il faut trouver de nouvelles façons de convaincre les entreprises de s'engager concrètement dans une démarche qui s'inscrit dans une économie verte. Nous suggérons d'inciter les entreprises à entamer une telle démarche en leur offrant, par exemple, un suivi accéléré (*fastrack*) de leurs demandes auprès des différents programmes gouvernementaux si leur projet démontre qu'elles sont engagées dans une démarche associée à l'économie verte. De plus, les programmes gouvernementaux devraient être bonifiés pour les projets visant la réduction des GES. Que ce soit pour le montant ou les conditions de la contribution (montant, durée, taux d'intérêt), il serait fort pertinent d'envoyer un signal clair et fort aux entreprises quant à la détermination du gouvernement du Québec à réduire les émissions de GES.

11. Les entreprises industrielles qui bénéficient de contributions gouvernementales devraient être tenues de démontrer qu'elles entreprennent les démarches nécessaires afin d'identifier et d'adopter des technologies propres québécoises visant à réduire leur empreinte environnementale.

- ▶ Le gouvernement du Québec appuie l'essor et la consolidation de nombreuses entreprises industrielles par l'entremise des fonds et des programmes spécifiques, notamment par l'entremise d'Investissement Québec. Les entreprises qui reçoivent une aide du gouvernement devraient jouer à leur tour un rôle pour stimuler davantage la croissance des PME québécoises en technologies propres. Ainsi, les entreprises qui bénéficient de l'aide financière d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement du Québec devraient être tenues de démontrer qu'elles entreprennent des démarches pour identifier et adopter des technologies propres québécoises. Écotech Québec propose déjà des ateliers INNO+; une formule simple et efficace pour soutenir le maillage entre des PME innovantes et les entreprises qui font face à des défis environnementaux. Cette façon de faire limite ainsi les coûts de transaction et l'asymétrie d'information qui prévaut sur le marché de l'innovation (les entreprises innovantes dans le secteur des technologies propres sont par définition jeunes et peu connues des utilisateurs conventionnels). Il s'agit essentiellement de la mise en œuvre d'une véritable « place de marché », par des ateliers de maillage, structurés et structurants. Par-dessus tout, cette formule permet d'accroître la productivité et la compétitivité des entreprises de différents secteurs industriels tout en accélérant la commercialisation des innovations d'ici.

12. Les ministères et organismes gouvernementaux devraient intégrer des critères de performance environnementale et sociale ainsi que du coût total de possession dans leurs processus d'appels d'offres couvrant l'ensemble des catégories de biens et services.

- ▶ Les ministères et organismes gouvernementaux devraient faire preuve d'exemplarité en encourageant une consommation de biens et services plus responsable, tout en stimulant considérablement la demande pour les technologies propres, en modifiant les formules d'appels d'offres afin de mieux intégrer les critères de performance environnementale et sociale ainsi que le coût total de possession. Dans un contexte où la lutte contre les changements climatiques se fait de plus en plus urgente, cela

⁷ <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/prog/nexus/egate-porteelec-fra.html>

permettrait d'obtenir une évaluation qui tient compte des coûts économiques totaux du cycle de vie d'un projet, soit l'exploitation, l'entretien, le suivi et la disposition.

13. Chaque nouvel investissement d'organismes publics et parapublics devrait comporter un certain pourcentage pour la mise en valeur de technologies propres

- ▶ Depuis 1961, la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement⁸ des bâtiments et des sites gouvernementaux a pour objectif de soutenir la création des arts visuels et des métiers d'art dans toutes les régions du Québec. Tous les projets de construction de plus de 150 000 \$ entrepris par le gouvernement du Québec, ses ministères et organismes, ainsi que par les personnes ou autres organismes subventionnés par l'État pour des projets d'immobilisations, doivent réserver 1% de leur budget pour l'achat d'œuvres d'art. Cette approche pourrait servir de point de départ au développement d'une initiative gouvernementale similaire soutenant cette fois-ci la mise en valeur d'innovations développées ici qui ne peuvent répondre à l'ensemble des critères des appels d'offres, notamment pour des raisons techniques. Cette mesure contribuerait ainsi à la réduction de l'empreinte écologique des organismes publics et parapublics ou encore à leur efficacité environnementale. Cette initiative ferait également office de vitrines technologiques, tout en mettant de l'avant le rôle exemplaire du gouvernement.

14. La reconduction ou non des programmes s'inscrivant dans l'économie verte devrait être connue au moins un an de leur fin prévue.

- ▶ Les PME en technologies propres doivent compter sur l'aide de programmes gouvernementaux, du moins aux premiers stades de leur développement, pour concevoir leurs produits et les commercialiser. Certains de ces programmes contribuent grandement à la poursuite de ces objectifs. Néanmoins, le manque de prévisibilité quant à leur reconduction éventuelle, même dans les cas où ils auraient démontré leur efficacité, peut placer ces PME dans des situations précaires. Les cas du programme Écocamionnage⁹ en 2017 en est un bon exemple. Alors que la bonification et le prolongement de ce programme était annoncé dans le budget du gouvernement du Québec en mars 2017, cette bonification a plutôt entraîné des délais retardant le traitement des demandes jusqu'en novembre 2017. Cette période, au cours de laquelle ce programme n'était plus disponible, a placé plusieurs fabricants, distributeurs et utilisateurs de technologies propres face à des difficultés importantes.

15. Le développement de nouveaux protocoles de crédits compensatoires au Québec devrait être accéléré et la reconnaissance des réductions de GES générées ailleurs qu'au Québec par des firmes québécoises devrait être adoptée.

- ▶ Le marché du carbone pourrait aussi représenter une occasion de développement pour les technologies propres. Le Québec s'est démarqué, à l'échelle canadienne comme internationale, pour avoir été l'une des premières juridictions à faire partie d'un marché du carbone en Amérique du Nord. Cependant, trop peu de crédits compensatoires sont générés par des entreprises québécoises. Ceci est dû, en partie, à un développement plus tardif au Québec de protocoles de crédits compensatoires qu'en Californie. Pourtant, la vente de crédits compensatoires sur les marchés du carbone est reconnue pour stimuler l'innovation technologique et l'essor d'entreprises innovantes. En outre, afin d'aider la croissance de son secteur des technologies propres, la Californie accepte que soient vendus sur son marché du carbone des crédits compensatoires générés par des firmes californiennes à l'extérieur de son territoire. Le gouvernement du Québec pourrait s'inspirer de cette pratique et lui aussi reconnaître comme crédits compensatoires les réductions générées ailleurs que sur son territoire par des entreprises québécoises.

⁸ <https://www.mcc.gouv.qc.ca/?id=59>

⁹ <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/aide-finan/entreprises-camionnage/aide-ecocamionnage/Pages/aide-ecocamionnage.aspx>

16. Des communautés de pratique devraient être mis sur pied pour faciliter la transmission de l'expérience et de l'expertise en vue d'accélérer la croissance du secteur, tant au Québec qu'à l'international.

- ▶ Le rapport d'un comité d'experts¹⁰ présidé par Monique Leroux et publié en septembre 2017 recommandait de créer un réseau d'échanges de haut niveau, inspiré de l'initiative QG100. Le réseau regrouperait des entreprises afin, entre autres, d'échanger sur leurs expériences ainsi que se partager des conseils mutuels ou des contacts personnalisés. Les entreprises du secteur des technologies propres pourraient bénéficier d'un tel réseau de coopération avec l'ensemble de l'écosystème d'affaires au Québec, par lequel elles pourraient s'entraider à percer de nouveaux marchés, autant au Québec qu'ailleurs dans le monde. Les entreprises qui rencontrent des difficultés, par exemple pour accéder aux marchés publics ou pour croître à l'international, devraient pouvoir compter sur l'appui ou les conseils de celles qui ont vécu des situations similaires. Le développement d'une culture d'entraide est essentiel à l'essor de tout nouveau secteur. Ainsi, des organisations ciblées devraient être responsables de faciliter la création de ces réseaux ou le renforcement des liens existants en servant d'intermédiaires entre les entreprises en quête de conseils et celles en mesure de les appuyer.

17. Un Observatoire québécois des emplois verts devrait être créé afin de suivre et d'analyser les impacts du secteur des technologies propres sur le marché du travail au Québec.

- ▶ Le développement d'un écosystème des technologies propres dynamique et qui occupe une place centrale dans l'économie du Québec nécessite un suivi régulier de son évolution au sein du marché du travail. En France, un Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte¹¹ a été mis sur pied à cet effet. Cet observatoire permet notamment d'identifier et d'analyser régulièrement les activités économiques et les emplois liés à l'économie verte; de réaliser un suivi statistique des emplois du secteur, en lien avec les travaux équivalents effectués au niveau international; et d'identifier les compétences et formations requises pour répondre aux besoins des entreprises et accompagner les personnes concernées à travers les changements associés au passage vers une économie verte. Afin d'effectuer un suivi rigoureux des impacts du secteur des technologies propres sur le marché du travail au Québec, un Observatoire québécois des emplois verts, inspiré du modèle français, devrait être créé. Le Québec compte déjà de l'expertise pour réaliser ce mandat, sans pour cela créer de nouvelles instances. L'Observatoire permettrait de colliger les connaissances et les informations dont disposent toutes les parties prenantes de l'écosystème des technologies propres afin de développer un répertoire statistique des emplois liés au secteur au Québec. Détenir de telles informations permettrait aux différents acteurs de prendre des décisions plus éclairées et mieux adaptées aux besoins réels du milieu.

18. Contribuer plus activement à la mise en valeur des innovations québécoises en énergie au sein des entreprises du secteur industriel, commercial et institutionnel qui pourront profiter des bénéfices économiques.

- ▶ L'efficacité énergétique repose sur la maîtrise et la réduction à la source de la demande en énergie. Le marché est extrêmement vaste : du réseau intelligent en passant par le transport, l'utilisation industrielle, commerciale, institutionnelle et résidentielle. Le tissu économique québécois, à forte prédominance manufacturière, conjugué au contexte climatique du Québec, représente un terrain propice pour développer et tester des projets d'efficacité énergétique et d'optimisation des procédés industriels, pouvant positionner avantageusement le Québec sur la scène internationale. L'efficacité énergétique est un levier essentiel d'autant que plusieurs entreprises devront compenser leurs émissions par l'achat de crédit dans le contexte actuel du marché du carbone. En somme, il faut profiter de la modernisation du secteur manufacturier pour l'encourager à poursuivre les actions en matière d'efficacité énergétique.

¹⁰ <http://www.ccei.quebec/fr/>

¹¹ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/observatoire-national-des-emplois-et-metiers-leconomie-verte>

19. Le développement d'autres sources d'énergie renouvelable devrait être favorisé pour contribuer au développement au Québec d'une expertise spécifique.

- ▶ Les programmes gouvernementaux, l'aide financière à certaines filières à fort potentiel et les incitatifs fiscaux sont des mesures qui peuvent propulser certaines entreprises en énergie, créant ainsi des emplois hautement qualifiés. Pour ce faire, il faut aller au-delà d'une logique purement axée sur les coûts de production et considérer les retombées économiques à long terme en appréciant la valeur créée autour de l'exportation de nouvelles technologies, des savoirs et des savoir-faire.

Conclusion

La mise en œuvre de nos recommandations pourrait, non seulement contribuer à l'atteinte des objectifs du *Plan d'électrification et de changements climatiques*, mais aussi faire du secteur des technologies propres un fleuron de l'économie québécoise créateur d'emplois durables et une fierté sur la scène internationale.

Les opportunités qui émergent du contexte favorable actuel doivent être saisies afin de propulser l'économie du Québec autour d'une transition vers une économie plus verte qui contribue à la fois à la création d'emplois, à la prospérité durable, à la lutte aux changements climatiques ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'environnement; bref à une meilleure qualité de vie pour toutes et tous !



2160 De la Montagne, bureau 430
Montréal (Québec) H3G 2T3
www.ecotechquebec.com

Denis Leclerc
Président et chef de la direction
dleclerc@ecotechquebec.com